



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.79**

Séance publique du

23 janvier 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120123-19337-DE-1-1_0
Date de signature : 26/01/12
Date de réception : jeudi 26 janvier 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. - INFORMATION DU CONSEIL

Le 23/01/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 janvier 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et adopté



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Mission Environnement et Risques Majeurs

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 23/01/12

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. - INFORMATION DU CONSEIL

Mes chers Collègues,

L'article 255 de la loi Grenelle 2 dispose que "dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation."

Un récent décret (2011-687 du 17 Juin 2011) vient préciser le contenu de ce rapport rendu obligatoire dès le débat d'orientation budgétaire 2012 et son mode d'élaboration.

Ce document doit décrire sous forme de synthèse la situation de la collectivité au regard des cinq finalités citées à l'article L110-1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

D'autre part, le rapport à fournir doit analyser :

- les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- les politiques publiques, les orientations et les programmes.

Il est important de considérer qu'outre le volet environnemental traditionnellement admis (notamment abondé par notre Plan Climat Energie Territorial en cours d'élaboration), le développement durable comporte également un volet social et sociétal qui confère à ce dossier une dimension fortement transversale, touchant la quasi totalité des services de notre collectivité.

Compte tenu des délais très courts impartis à la rédaction du rapport 2011, celui-ci adopte une approche simplifiée consistant à décrire, parmi les principales actions menées par la Ville en 2011, celles qui présentent un lien direct avec le principe de développement durable.

D'ores et déjà une réflexion est engagée en vue d'optimiser ce rapport pour les années ultérieures :

- en élargissant le champ des actions prises en compte,
- en recherchant les transversalités entre ces actions et entre les politiques publiques dont elles dépendent,
- en affinant le choix des indicateurs et en donnant aux services les outils de suivi permettant de renseigner ces indicateurs.

Ce rapport fera donc l'objet d'une amélioration continue afin de constituer à terme, un référentiel permettant de mieux évaluer le niveau d'engagement de notre collectivité dans cette démarche de développement durable aujourd'hui indispensable.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation de la Ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable.

2012.79 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. - INFORMATION DU CONSEIL

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 janvier 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION ADJOINTE ENVIRONNEMENT URBAIN ET HYDRAULIQUE
Département Environnement Nettoyement Garage
Missions Environnement et Risques Majeurs

RAPPORT SUR LA SITUATION
DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

Introduction

I- Des actions et programmes qui intègrent les finalités du Développement Durable

I-1 Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie

- I-1.1 Bilans GES « territoire » et « patrimoine et services »
Elaboration du Plan Climat Energie Territorial
- I-1.2 Opérations en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables
- I-1.3 Actions de communication et de sensibilisation de la population
- I-1.4 Déplacements

I-2 Préservation de la biodiversité – Protection des milieux et des ressources

- I-2.1 Préservation de la diversité écologique et des paysages
- I-2.2 La nature en ville et l'accès aux espaces naturels
- I-2.3 Amélioration de la qualité de l'air
- I-2.4 Eau et assainissement – Qualité du milieu receveur
- I-2.5 Lutte contre les nuisances

I-3 Epanouissement de tous les êtres humains

- I-3.1 La petite enfance, l'éducation et les jeunes
- I-3.2 La santé
- I-3.3 La lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- I-3.4 Culture et sport – Vie associative

I-4 Cohésion sociale et solidarités

- I-4.1 Logement – Rénovation urbaine
- I-4.2 Sécurité et prévention des risques
- I-4.3 Mise en place de dispositifs participatifs pour la population
- I-4.4 Tourisme et coopération décentralisée
- I-4.5 Personnes âgées – Maladie et handicap

II- La collectivité exemplaire et responsable

II-1 Gestion du patrimoine et des moyens techniques

- II-1.1 Le patrimoine bâti
- II-1.2 Le parc de véhicules municipaux
- II-1.3 L'informatique
- II-1.4 L'Imprimerie municipale et les moyens généraux

II-2 Gestion des ressources humaines

II-3 Démarches transversales

RAPPORT 2011 SUR LA SITUATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Introduction :

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 » dispose que « *dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* ».

Le décret 2011-687 du 17 Juin 2011 et la circulaire d'application du 3 août 2011 sont venus préciser le contenu du rapport et les modalités de présentation, à présenter par l'exécutif préalablement au débat d'orientations budgétaires 2012.

Cette obligation s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

L'objectif est de décrire sous forme de synthèse la situation de la collectivité au regard des *cinq finalités du développement durable*, citées à l'article L110-1 du Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Au regard de ces cinq finalités, le rapport comprend deux parties, un volet interne à la collectivité présentant le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités, et un volet territorial dressant le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il s'appuie sur le « *cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable* ».

Par ailleurs, les aixois bénéficient de la mise en œuvre des politiques publiques mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) en matière d'habitat, d'aménagement du territoire, de déplacement, et d'environnement. Par ailleurs la Commune d'Aix a adhéré à la charte vers un Développement du Pays d'Aix.

Compte tenu des enjeux pour la Ville, la transversalité est encouragée dans la mesure où, outre le pilier environnemental, le développement durable comporte également un pilier social et sociétal et un pilier économique. Ce travail confère à l'élaboration de ce rapport une dimension fortement transversale touchant la quasi totalité des services de la Ville.

L'élaboration de ce rapport annuel sur la situation Développement Durable constitue l'occasion d'inscrire toujours plus la démarche développement durable au cœur de nos réflexions et de nos actions, dans une perspective de progrès. Il apportera progressivement un nouvel éclairage sur la contribution de notre collectivité aux défis nationaux, européens et internationaux.

Compte tenu des brefs délais impartis pour la production du rapport 2011, ce dernier n' a pas cependant l'ambition d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des activités internes, des programmes et des politiques publiques menées par notre collectivité. Il sera prioritairement axé sur les réalisations et sur les indicateurs de situation qui apparaissent les plus significatifs de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable.

A cet égard, on peut citer en particulier l'élaboration *du Plan Local d'Urbanisme (PLU)*, qui prépare le projet d'aménagement durable du territoire communal et fixe les orientations et les conditions de cet aménagement, en conformité avec les réglementations récentes. Le PLU prendra en compte les 5 finalités listées ci-dessus, au travers de différentes thématiques : diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et adaptation au changement climatique, lutte contre les pollutions des milieux et préservation des espèces et des milieux, santé, qualité des espaces publics, logement, rénovation urbaine, déplacements, énergies renouvelables...

Les programmes de rénovation urbaine contribuent à la fois au développement équilibré et à l'amélioration de l'habitat, à la cohésion urbaine, à la requalification du cadre de vie et à l'insertion.

Pour le centre ville, les travaux de réhabilitation historique et la mise en place du *Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé (PSMV)*, mais aussi la piétonnisation s'accompagnent d'autres programmes concernant l'habitat et la cohésion sociale, tels la revitalisation du centre ville.

I- Des actions et programmes qui intègrent les finalités du développement

I-1 : Lutte contre le changement climatique et maîtrise de l'énergie

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité.

Selon le Groupement International d'Etudes sur le Climat (GIEC), le réchauffement en cours est lié à aux activités humaines émettrices de Gaz à Effet de Serre (GES), dont notamment le gaz carbonique (CO₂).

> Pour limiter le réchauffement climatique (près de 2° à la fin du siècle), l'objectif fixé aux pays industrialisés est de **réduire de 75 % leur production de GES (facteur 4)**.

> Au niveau européen l' objectif intermédiaire, à l'horizon 2020, représente une **réduction des émissions de GES de 20 % par rapport à leur niveau de 1990**.

> Plus largement, la France s'est engagée, d'ici 2020, à **améliorer l'efficacité énergétique de 20%** et à **faire passer la part des énergies renouvelables finales consommées à 23%** .

La lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie présentent aussi un intérêt vis à vis des finalités 2 (lutte contre les pollutions, amélioration de la qualité de l'air), 3 (lutte contre la précarité énergétique), 4 (création d'emplois locaux), et 5 (développement économique).

I-1.1 : Bilans GES « Territoire » et « Patrimoine et Services » - Elaboration du Plan Climat Energie Territorial

La loi Grenelle 2 du 12 Juillet 2010 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**. Celui-ci s'appuie sur un **Bilan des émissions de gaz à effet de serre** qui porte aussi bien sur les émissions du territoire que sur les émissions liées à la gestion du Patrimoine et des Services de la Collectivité. Ce bilan a été réalisé en 2011 .

Le territoire de la ville d'Aix en Provence émet **1 300 000 TeqCO₂** , soit 4 % des émissions régionales. Les déplacements et les transports de marchandises représentent les principaux postes d'émissions, suivis par les secteurs résidentiel et tertiaire.

Ces derniers sont fortement énergivores mais relativement peu émissifs en CO₂ en raison du mix énergétique favorable à l'électricité (62 % pour le résidentiel en 2007).

Les émissions de GES « patrimoine et services » de la Ville représentent **35 400 Teq CO₂/an**.

En tenant compte des émissions liées au réseau de chaleur (dont la Ville est concessionnaire), on atteint **73 900 Teq CO₂/an**, et **90 630 Teq CO₂ /an** si on inclut également le patrimoine « logement social » (Pays d'Aix Habitat et SACOGIVA), sur lequel la Ville a une influence directe (Conseil d'Administration).

Le **Plan Climat** a pour objectif de prévoir les actions permettant la diminution des GES au niveau du territoire et des activités directes de la Ville, sur une période de 5 ans, en agissant en particulier sur :

- les déplacements,
- les choix d'aménagement,
- le résidentiel et le tertiaire,
- les énergies renouvelables,
- le patrimoine et les services de la collectivité.

Les actions du PCET devront contribuer aux objectifs nationaux et à ceux qui seront fixés au niveau régional (schéma régional en cours d'élaboration, dénommé SRCAE).

Ce plan d'actions est en cours d'élaboration en partenariat avec la CPA et les communes associées. Cette démarche sera finalisée mi 2012.

I-1.2 : Opérations en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables

-Urbanisme :

La Ville a lancé depuis 2007 le *système de bonification de COS* pour les constructions neuves répondant au label Très Haute Performance Energétique (THPE) ou Bâtiment Basse Consommation (BBC), qui représente, pour les maisons individuelles, -20% des niveaux imposés par la Réglementation Thermique 2005 (RT 2005). La nouvelle réglementation thermique 2012 (RT 2012) s'alignera sur ces critères (consommations inférieures à 50 kWh/m²/an) et s'appliquera :

- > dès novembre 2011 en zone ANRU et dans le tertiaire,
- > à partir de janvier 2013 pour tous les bâtiments résidentiels.

-Eclairage Public :

Recensement des différentes sources d'éclairage (données 2010) :

Types de lampes	Quantité	Puissance totale (kW)	Temps annuel de fonctionnement (h)	Consommation annuelle (kW/h)
Vapeur de mercure	4 414	892,5	4090	3 650 325
Sodium HP/iodure métal	13 450	1 916,7	4090	7 839 303
TOTAL	17 864	2 809,2	4090	11 489 628

13 450 luminaires (**soit 75 % du patrimoine total**) sont dotés de lampes à vapeur de sodium haute pression et de lampes à iodure métallique, qui sont en bon état de fonctionnement et ne nécessitent pas pour l'instant d'intervention particulière. On peut estimer à une dizaine d'années au minimum la période de pérennité de ce mobilier, avant d'entreprendre des travaux.

Les 4 414 luminaires qui fonctionnent encore avec des ampoules à vapeur de mercure ne répondent plus aux critères actuels (sécurité, conformité électrique et mécanique, éclairage) et font l'objet d'un programme de rénovation et de remplacement sur 6 ans (2011-2016). Cette opération permettra à terme une diminution de la puissance installée de **40 %**, et des économies de consommations électriques estimées à **159 TEP** (représentant 110 408 € TTC) en 6 ans . Le coût total du programme s'élève à 12 833 500 € HT.

Etat des réalisations 2011

Quartier	Nombre de voies « traitées »	Montant des travaux (€ HT)
Aix Est – Pont de Béraud	2	28 750
Aix Nord – Les Platanes	10	345 750
Centre Ville	39	647 750
Encagnane	3	91 500
Les Facultés	5	70 250
Jas de Bouffan	15	503 500
Pont de l'Arc	7	64 250
Val Saint André	8	349 000
Puyricard	13	108 250
Les Milles	2	87 750
Luynes	9	126 750
Aix la Duranne(*)	0	0
TOTAL	113	2 423 500

(*) : sans objet ; installations récentes

Par ailleurs, le marché passé pour la mise en oeuvre de ce programme comporte une clause prévoyant l'obligation pour le prestataire de faire prendre en charge le recyclage des lampes usagées par une société agréée.

Illuminations de fin d'année : généralisation de l'utilisation des LED*

Depuis plusieurs années, l'emploi des LED s'est largement développé pour les illuminations de fin d'année. En 2011, l'ensemble de la commune bénéficie ainsi d'un embellissement lumineux pour une puissance totale de seulement 150 kW.

*(LED : light emitting diode)

-DSP Réseau de chaleur urbain

La Ville est concessionnaire d'un ensemble de trois réseaux de chaleur urbain fonctionnant au gaz en base (appoint fioul), produisant de la chaleur et de l'électricité, et représentant une puissance installée totale de 58 MW thermique, adossés à une cogénération de 10 MW électrique. Ces réseaux, alimentant 7000 équivalent logements, desservent des bâtiments publics (facultés, CROUS, bibliothèques, etc...), municipaux (écoles, crèches, Cité du Livre), des organismes culturels (Grand Théâtre de Provence, Centre chorégraphique National), mais aussi des logements sociaux pour plus de 60 % des consommations.

Le renouvellement de la procédure DSP a débuté en 2010 et a largement pris en compte des enjeux à la fois écologiques et sociaux : amélioration du rendement de production et de distribution, maîtrise des risques, recours aux énergies renouvelables, valorisation des ressources locales (au moins 50% d'utilisation du bois énergie pour la production thermique du réseau), et maîtrise du prix de la chaleur vendue aux usagers.

Dans le cadre du nouveau contrat, les deux réseaux d'Encagnane et de Fenouillères seront interconnectés (le réseau d'Encagnane passant en basse température, basse pression). Après la mise en service de la chaufferie bois, d'une puissance de **16,4 MW** (prévue pour 2013), le mix énergétique sera dévolu :

- au bois énergie (70%)
- à la chaleur de récupération des unités de cogénération (16%), en base,
- au gaz naturel pour 14%, et au fioul domestique uniquement en appoint et secours.

Les travaux d'économie d'énergie réalisés sur les bâtiments concernés seront encouragés par des mesures financières envers les abonnés. Le nombre d'abonnés sur le tracé sera augmenté. Par ailleurs, une *Maison de l'Energie* sera créée afin d'informer sur les comportements économes en énergie.

Plusieurs éléments permettront de modérer le prix de vente de la chaleur aux abonnés : la recette liée à la revente des quotas de CO2 (qui bénéficiera intégralement aux abonnés), les recettes liées à la vente de l'électricité des installations de cogénération, enfin, un taux de TVA à 5,5% sur le périmètre de la concession.

-Installation de capteurs photovoltaïques sur les bâtiments communaux

5600 m² de capteurs photovoltaïques ont été inaugurés fin novembre 2011 sur les toits du Centre Technique Municipal de la Parade et de Barida. Cette opération, lancée par la Ville en 2009 sous la forme d'une location bail emphytéotique, inclut la réhabilitation des toits des bâtiments concernés et devrait permettre la production de **496 000 kWh** électriques et une économie de **600 000 €** pour la Ville, sans compter la location des bâtiments.

I-1.3 : Actions de communication et de sensibilisation de la population

La Ville a apporté pour la première fois en 2011 un soutien important à l'Espace Info Energie du Pays d'Aix (EIE), située traverse Mozart à Aix en Provence.

Cette structure, créée dans le cadre d'une convention Région-CPA-ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), intervient sur Aix en Provence et le Pays d'Aix, pour délivrer auprès du grand public des informations objectives et inciter à la maîtrise de l'énergie.

Bénéficiant depuis début 2011 de nouveaux locaux (et donc d'une meilleure visibilité), elle est composée actuellement de trois conseillers en énergie, dont l'activité se partage en deux axes :

L'accueil du public dans le cadre de permanences, et la réponse à la demande de renseignements et de conseils.

Depuis sa création en 2002, l'EIE dénombre une moyenne de 1 300 contacts par an. Une sensible augmentation est à prévoir pour l'année 2011 puisque près de 750 contacts ont déjà été réalisés au cours du premier semestre
178 aixois ont pu bénéficier de conseils approfondis.

La réalisation de projets territoriaux spécifiques, permettant à la structure d'accroître son impact auprès de publics ciblés, et de s'ancrer localement en trouvant des cofinancements et des partenariats en lien avec ces projets.

L'EIE développe deux projets territoriaux en 2011 :

> une opération de sensibilisation en habitat collectif, menée auprès de 4 copropriétés des quartiers Sud d'Aix en Provence

> la mise en place d'Espaces d'Information et d'Echange Collectifs thématiques spécifiques, visant à informer des publics cibles sur des applications énergétiques propres à leur domaine d'activité

L'EIE accompagne également le Projet « *Rénover durablement en Pays d'Aix* », dont l'objectif est de :

- promouvoir la rénovation thermique de qualité,
- adapter le référentiel « maison individuelle » de la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen,
- sensibiliser et informer le particulier sur l'écoconstruction .

I-1.4 : Déplacements

Pour répondre aux objectifs du Grenelle 2, les émissions dues aux déplacements devront être réduites de 20% à l'horizon 2020.

Quelques indicateurs :

- > Le nombre de déplacements sur la CPA est de 1,5 millions par an, dont 65% réalisés en voiture (EMD* 2009).
- > Sur Aix en Provence le nombre de déplacements annuels s'élève à 530 184. Les déplacements et la part de déplacements mécanisés ont peu augmenté entre l'EMD 1997 et l'EMD 2009.
- > La répartition modale de ces déplacements s'établit comme suit (EMD 2009) :
 - voiture : 54 %
 - déplacements pédestres : 33%
 - transports en commun : 10%
 - deux roues : 2%
- > Les aixois possèdent en moyenne 1,07 voiture par ménage.
- > 24% des ménages aixois ne disposent pas de véhicule ; 28 % des ménages disposent de deux véhicules et plus.

* : EMD : enquête ménage déplacements

Dans ce domaine, les compétences sont partagées entre la CPA et la Ville, gestionnaire de la voirie, de la circulation et du stationnement (hors persuasion), pris en charge par la Société d'Economie Mixte du Pays d'Aix (SEMEPA).

En 2010, le rapport du concessionnaire (SEMEPA) portait sur **5530 places de parkings** et **3075 places sur voirie**.

Les initiatives favorisant la diminution du recours à la voiture individuelle et le report des déplacements sur des modes doux (dits aussi « actifs ») représentent un levier d'action efficace pour limiter les pollutions et les émissions de CO₂. Elles portent en particulier sur :

- l'amélioration de l'offre (notamment l'attractivité des prix) en matière de transports en commun sur les trajets urbains et interurbains,
- le développement de l'offre de stationnement concernant les parcs relais et de persuasion (870 places en 2011),
- la mise en place de couloirs bus (**7,2 km** en 2011) et de voies cyclables (**60 km** en 2011).

Aix en provence est en effet au cœur du PDU (Plan de déplacements Urbains) en cours d'élaboration.

La piétonnisation du centre ville (en cours), l'organisation des livraisons, la nouvelle gestion du trafic et l'amélioration de la politique de stationnement participeront également à cet objectif.

Par ailleurs, la Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée aux côtés de la CPA dans le cadre du **Plan National Véhicules Electriques**, avec deux aspects développés : l'intégration des véhicules électriques dans les services de la collectivité et le développement de bornes de recharge pour les particuliers.

> *d'ores et déjà, et depuis 2010, la SEMEPA propose des tarifs attractifs pour les véhicules propres (réduction de 50%) .*

I-2 : Préservation de la biodiversité- Protection des milieux et des ressources

La Ville dispose de compétences importantes dans les domaines de l'urbanisme, la planification urbaine, la gestion de la ressource en eau, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées et la protection des milieux récepteurs.

Elle est responsable de la protection de certaines espèces sur son territoire. Elle participe aux structures intercommunales de gestion des bassins versants : Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) et Syndicat de la Touloubre.

La CPA de son côté, dans le cadre de ses compétences, participe activement à la gestion des espaces forestiers.

Les notions de biodiversité et de continuités écologiques ont été introduites par les lois Grenelle 1 et 2 (« trame verte et bleue »). L'élaboration du PLU tient compte d'une approche poussée des dynamiques naturelles sur notre territoire.

I-2.1 : Préservation de la diversité écologique et des paysages

Les 18 600 ha de la commune sont constitués au 2/3 d'espaces naturels et forestiers et agricoles.

La richesse écologique du territoire est due notamment à l'imbrication étroite entre des espaces naturels, agricoles, forestiers et de ripisylve.

La commune comporte des espaces remarquables reconnus par divers inventaires et/ou mesures de classement : ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique ou Floristique) de type 1 et 2, zones Natura 2000 (ZPS de l'Arbois). De nombreuses espèces y sont recensées.

La CPA assure en direct la gestion de certains massifs forestiers (Montaiguet, chaîne des Côtes, Trévaresse), ou participe au financement de structures intercommunales chargées de cette mission (Syndicat Ligourès/Concors/Sainte Victoire, Syndicat intercommunal du massif de l'Arbois). Ces deux dernières structures sont également gestionnaires respectivement de la zone de protection spéciale de l'Arbois, et du site d'importance communautaire de Bibémus.

La Ville d'Aix en Provence gère 900 ha de forêts communales, dont 800 ha de forêt communale soumise . Cependant, la forêt communale soumise ne dispose pas de plan d'aménagement et de gestion (ce dispositif reste à réaliser par l'Office National des Forêts), et

sa gestion n'est pas certifiée à ce jour.

La Ville d'Aix en Provence mène également des actions d'information et de sensibilisation en matière de prévention des incendies de forêt. Elle mobilise et contrôle les propriétaires privés situés en zone de risque incendie (12 000 ha en 2011) afin qu'ils effectuent le débroussaillage réglementaire dans le but de se protéger, de protéger leur habitation, et de permettre l'intervention des services de secours en cas d'incendie.

Par ailleurs, en 2011, dans le cadre des travaux d'élaboration du PLU et conformément aux lois Grenelle 1 et 2, la commune s'est attachée à :

- > mieux connaître et caractériser le fonctionnement écologique de son territoire,
- > identifier les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors écologiques permettant aux espèces de se déplacer et de se reproduire. Les continuums ouvert, forestier, semi-ouvert et aquatique ont ainsi été caractérisés.

I-2.2 : La nature en ville et l'accès aux espaces naturels

La nature en ville

En 2011, la Ville d'Aix en Provence gère **495 km** de voirie, **178 ha** d'espaces verts (10 parcs, 6 cimetières, 32 aires de jeux, 78 espaces verts d'écoles, ronds points, etc...) ainsi que **54 ha** de terrains sportifs. Le patrimoine arboré est constitué de **20 400 arbres** d'ornement et d'alignement. Par ailleurs le mur végétal situé Avenue Max Juvénal fait maintenant partie du patrimoine de la Ville.

Dans les espaces verts, 2 campagnes de fleurissement par an sont mises en oeuvre : en mai-juin avec les « annuelles », et en novembre avec les « bisannuelles » (soient trois floraisons). Les annuelles et bisannuelles sont produites en régie (serres municipales). Les arbres et arbustes mis en place sont en majorité adaptés au climat méditerranéen.

En 2011, les projets de requalification et/ou d'aménagement d'espaces verts suivants ont été réalisés : celui du Parc Rambot, de la maison de quartier la Mareschale (jardins d'enfants) et de la place de la Croix Verte.

Limitation de l'utilisation des pesticides

Dans le cadre du Grenelle 2 et du Plan National Santé Environnement (2009), le plan **Ecophyto 2018** vise à réduire progressivement l'usage des pesticides (jusqu'à 50% à cette date).

Les zones agricoles et non agricoles sont concernées et les collectivités locales ont un rôle important à jouer en la matière.

Par ailleurs, les Contrats de Rivière Touloubre et Arc prennent en compte ce problème.

La Ville ne s'est pas engagée pour l'instant de manière globale dans une démarche « Zérophyto ». Cependant, l'utilisation des produits phytosanitaires est raisonnée et reste mesurée. La Direction des Espaces Verts engage par ailleurs une réflexion sur la gestion différenciée des espaces verts.

Dans les **espaces verts**, les traitements -sans classement toxicologique- sont limités au maximum (pas de traitement des gazons, seuls les entourages d'arbres reçoivent des traitements). Les serres municipales sont passées au « zéro phyto » (auxiliaires naturels uniquement). Les traitements du tigre du platane en ville sont proscrits.

Le traitement des chenilles processionnaires du pin est effectué par épandage d'un agent biologique, le *bacillus thuringensis*. Dans les lieux les plus inaccessibles ou ponctuels, un piègeage par phéromones a été testé.

Le traitement des **espaces sportifs**, et par conséquence la consommation d'intrants, sont différenciés en fonction de la destination des espaces (terrains d'honneur, d'entraînement, d'accompagnement ou d'« ornements »). La gestion des intrants pour certains terrains est assurée à l'aide de logiciels spécifiques (eau, engrais, pesticides). Certains espaces ne sont pas du tout traités.

En matière de **consommation d'eau des espaces verts et des espaces sportifs**, les abonnements « Canal de Provence » et « Régie des eaux » sont en cours de recensement en vue d'un suivi de l'eau consommée. En 2010, les quantités d'eau « de ville » consommées s'élèvent à 170 000 m³ pour les espaces verts et 54 695 m³ pour les installations sportives.

En matière d'**éducation** et de **sensibilisation**, le *Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)*, structure financée par la Ville, a initié 60 enfants et adultes au jardinage et au compostage des déchets en 2011 (action menée notamment avec le centre social de Puyricard). Le CPIE a également organisé des chantiers de jeunes autour de ces thématiques.

La **Fête de la Nature**, organisée conjointement par le Muséum d'Histoire Naturelle, la Direction des Espaces verts, et la Mission Environnement et Risques majeurs, s'inscrivait, en 2011, dans le cadre de l'Année Internationale de la Forêt et de l'Outre-Mer. Elle a eu lieu le dernier week de mai 2011 au Parc Saint Mitre.

Accès aux milieux naturels

La Commune d'Aix en Provence et le Département des Bouches du Rhône sont concernés par un arrêté préfectoral limitant fortement l'accès aux massifs forestiers pendant la période d'été.

L'accès du public reste alors limité aux espaces verts « reconnus » (parcs et jardins), aux espaces sportifs et aux bords de cours d'eaux, ou encore aux sites bénéficiant d'une dérogation pour la mise à disposition du public.

La Ville d'Aix en Provence participe à cet effort en mettant à disposition une « **Zone d'Accueil du Public en Forêt** » (**ZAPEF**), accessible de manière plus large.

La **Base Nature du Grand Saint Jean** constitue par ailleurs un lieu attractif et particulièrement bien adapté à l'initiation à l'environnement (pour les adultes et les jeunes), en période scolaire mais également extrascolaire.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement a créé un parcours pédagogique dans la Forêt du Petit Saint Jean et a conçu un projet de jardin pédagogique .

I-2.3 : Amélioration de la qualité de l'air

Assuré par le réseau associatif AtmoPACA, le **suivi de la qualité de l'air** mobilise, pour la ville d'Aix-en-Provence, trois stations automatiques permanentes qui offrent des renseignements quotidiens (à raison d'une mesure toutes les 15 minutes) sur le niveau de concentration dans l'air des trois principaux polluants : les particules PM 10 et PM 2,5 (particules fines), l'ozone (O3), le dioxyde d'azote (NO2).

Les résultats obtenus pour chacun de ces polluants permettent de calculer, suivant des modalités fixées par arrêté ministériel, un indice global représentatif de la qualité de l'air, appelé *Indice Atmo*.

Les trois stations de mesures aixoises :

- Aix-Centre « Ecole d'Art », rue Emile Tavan > *site urbain* (PM 10, NO2, O3)
- Aix « Les Platanes », route de Sisteron > *site péri-urbain* (O3)
- Aix « Boulevard du Roy René » > *site de trafic* (PM 10, NO2)

La station Aix « Jas de Bouffan » (située dans l'enceinte du Groupe Scolaire Joseph d'Arbaud), opérationnelle jusqu'en 2010, a été endommagée et sera prochainement remplacée.

Une communication en temps réel

Les données transmises par AtmoPACA sont relayées sur les panneaux d'information électronique disposés en bordure des axes routiers. Les messages diffusés concernent, au quotidien, la valeur de l'indice Atmo et, plus exceptionnellement, les prévisions de pics de pollution assorties des recommandations de prudence nécessaires.

Un indicateur spécifique au centre-ville :

Les concentrations en NO₂ (particulièrement représentatives de la pollution liée à la circulation routière) ont été relevées sur la station d'Aix-Centre, avec les résultats suivants :

MOIS	VALEUR MOYENNE ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	FREQUENCE DE DEPASSEMENT de la valeur limite ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$)
	Objectif de qualité : $\leq 40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 1 an	Objectif de qualité : $\leq 50 \%$ sur 1 an
Septembre 2011	42,5	50%
Août 2011	35,4	32%
Juillet 2011	29,3	10%
Juin 2011	35,4	30%
Mai 2011	37,5	42%
Avril 2011	32,1	30%
Mars 2011	43,8	58%
Février 2011	55,7	86%
Janvier 2011	46,2	65%
Décembre 2010	44,7	58%
Novembre 2010	48,1	70%
Octobre 2010	38,5	39%
Sur les 12 mois	40,8	47%

La Ville d'Aix-en-Provence au coeur du dispositif ZAPA (« Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air ») :

La loi Grenelle 2 prévoit, pour les communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants où une amélioration de la qualité de l'air est nécessaire, la possibilité d'instituer, à titre expérimental, des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA).

8 projets dont celui porté par la CPA, en collaboration avec Atmo Paca et la ville d'Aix, ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets national lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

L'objectif est de respecter les seuils réglementaires en matière de qualité de l'air (NO₂, PM₁₀) à l'horizon 2015 ; en effet 15 % de la population d'Aix en provence est exposée à des dépassements de valeur limite de ces polluants.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité en cours, les actions en matière de déplacements déjà lancées - telles que la piétonisation du centre ville, la tarification

préférentielle du stationnement (50 % aux véhicules propres) et le développement des modes doux en centre ville - sont testées, ainsi que des mesures complémentaires d'interdiction de circulation aux véhicules les plus polluants.

Il s'agit notamment de vérifier si ces mesures permettent d'atteindre les objectifs de qualité de l'air imposés par l'Union Européenne, et d'évaluer l'acceptabilité sociale et économique des scénarii. Les résultats de cette étude, en vue d'une éventuelle expérimentation devraient être disponibles en 2012.

Les périmètres étudiés comprennent le centre urbain et la périphérie immédiate d'Aix-en-Provence, ainsi que les secteurs sud ouest de la commune .

I-2.4 : Eau et assainissement - qualité du milieu récepteur

Production et consommation d'eau potable

La qualité de l'eau du robinet à Aix en Provence est excellente. L'alimentation des stations de potabilisation est assurée en eau brute par la Société du Canal de Provence (origine Verdon). La teneur en nitrates est très faible (moins de 1 mg/l). 12 784 142 m³ d'eau sont traités dans les trois principales stations de potabilisation de Saint Eutrope, Fontcouverte et Puy du Roy .

Les services de la ville effectuent ***500 prélèvements par an sur 4 points*** (eau brute, eau traitée, eau en sortie des stations de traitement et eau du robinet). Les 256 prélèvements sur le réseau et les 91 prélèvements sur les sites de production ont tous été conformes.

Le réseau de 390 km est un réseau maillé. 1 km d'extension de réseau a été effectué en 2011. 11,3 km de réseau ont été renouvelés de 2006 à 2010, dont 3,8 km en 2010. L'indice linéaire de perte est de 13,88 m³/km/jour (rendement de réseau de 84%).

10 583 292 m³ d'eau potable sont facturés pour un nombre d'abonnés de 18 184 en 2010 (ce nombre est en constante augmentation). Les tarifs sont progressifs en fonction des quantités d'eau consommées, soit, pour 2010 :

- > 0,62 € par m³ en tranche 1 (0 à 30 m³ par semestre)
- > 0,82 € par m³ en tranche 2 (31 à 55 m³)
- > 1,45 € par m³ en tranche 3 (plus de 55 m³).

Les fontaines et bornes fontaines (au nombre de 1 646) représentent une consommation de 368 222 m³/an. La consommation propre de la Ville s'élève à 1 118 093 m³, soit 11% de la consommation totale.

Qualité des cours d'eau : l'Arc et la Touloubre

> *L'Arc est classé zone sensible ainsi que l'étang de Berre.*

Les masses d'eau doivent atteindre un « bon état écologique » à l'horizon 2015.

L'Arc et la Touloubre traversent le territoire communal respectivement sur 20 et

12 Km. Leur débouché est l'étang de Berre. La ville d'Aix-en-Provence est particulièrement concernée par les dispositions prises en matière d'entretien et d'aménagement de ces cours d'eau. La commune participe activement aux structures intercommunales (Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, Syndicat d'aménagement du bassin de la Touloubre) et assure respectivement 50% et % de la part des communes dans leur financement.

Le bassin hydrographique de la Touloubre fait l'objet d'un « *Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations* » (PAPI) et d'un Contrat de Rivière .

Le bassin hydrographique de l'Arc fait l'objet d'un *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)*. Ce document, établi initialement en 2001, est en cours de révision en 2011 et comprendra à terme :

- un diagnostic du bassin de l'Arc,
- un *Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)* qui définit précisément les objectifs retenus
- un règlement,
- une évaluation environnementale, relative aux impacts de SAGE sur différents compartiments de l'environnement.

La mise en œuvre du SAGE trouve son application concrète dans le **Contrat de Rivière** de l'Arc qui prévoit des actions en vue d'atteindre le *bon état* des eaux en 2015 et de mieux gérer le risque inondation. Ce document a été signé le 3 novembre 2011 à Berre l'Etang.

On constate une **amélioration de la qualité physico-chimique de l'Arc** sur plusieurs paramètres, récompensant ainsi les efforts effectués en matière de réduction des polluants domestiques. Toutefois, le *bon état écologique* n'est pas encore acquis du fait d'un étiage sévère qui limite considérablement le pouvoir autoépurateur de la rivière.

Concernant les principaux affluents de l'Arc (situés en majeure partie sur la commune d'Aix-en-Provence), les observations sont les suivantes :

- le *Grand Vallat* présente un état écologique bon sur la moitié amont et moyen sur la partie aval.
- La qualité de la *Luynes* s'est améliorée, avec la disparition des pics alcalins
- La *Petite Jouine* reste le point noir du bassin de l'Arc, présentant un état fortement dégradé quelle que soit la période de l'année.

Assainissement et assainissement pluvial

Les habitants d'Aix en Provence sont majoritairement desservis par le système d'assainissement collectif. 132 810 habitants sont concernés .

Le réseau d'assainissement est de type séparatif (325 km). Il fonctionne majoritairement en gravitaire, collectant les effluents vers trois stations d'épuration (STEP) : *STEP de la Pioline, STEP de la ZI des Milles et, depuis le milieu de l'année 2011, STEP d'Aix Ouest.*

Une partie des habitants d'Aix en Provence sont équipés de fosses septiques. Dans ce cas, ils dépendent du Service Public d'assainissement non collectif pris en charge par la CPA.

4 km d'extension de réseaux ont été réalisés en 2010. Plus de 2 km de réseaux ont été rénovés.

De nouveaux projets importants ont vu le jour en 2011, notamment le procédé de

traitement des boues par oxydation en voie humide (OVH) mis en place à la station de la Pioline. 90% des boues sont maintenant traitées par ce système (les matières minérales qui en sont issues représentent 20% du tonnage traité).

10% des boues continuent d'être traitées par compostage.

La STEP de la Pioline est certifiée ISO 14001.

La **nouvelle STEP Aix Ouest** a été mise en service en 2011 et fonctionne depuis 6 mois. Elle traitera à terme les eaux usées du village des Milles, du quartier d'Aix la Duranne, et des pôles d'activités de la Duranne et du Petit Arbois. Elle a une capacité maximale de 30 000 eq habitants (2 files) et fonctionne actuellement avec une capacité de 15 000 eq habitants. Une extension à 45 000 habitants est possible.

L'ensemble du projet est innovant mais on peut citer tout particulièrement :

- la *Zone de Diffusion des Rejets (ZDR)*, constituée de 10 bassins où les eaux déjà totalement traitées percolent et constituent un milieu humide, avant rejet dans l'Arc,

- la *production d'électricité photovoltaïque* mise en place sur le site.

Le schéma d'assainissement pluvial urbain est en cours d'élaboration.

I-2.5 : Lutte contre les nuisances

Propreté des espaces publics

La propreté et la qualité des espaces publics contribuent à l'image de la Ville. Les espaces publics sont toujours mieux entretenus afin qu'ils soient mieux respectés.

132 agents du service du nettoyage se relaient de 5 h à 19 h sur plusieurs secteurs pour l'entretien des espaces publics. Ils procèdent également au nettoyage des espaces après les marchés (au nombre de 41 par semaine), et après les manifestations, contribuant ainsi à la multifonctionnalité du centre Ville.

Le **dispositif VSD** (Vendredi/Samedi/Dimanche) a été mis en place en 2011 afin d'assurer un service complémentaire pendant ces périodes et répondre aux attentes des usagers et des touristes (2 000 000 visiteurs par an).

La Ville procède régulièrement à des opérations conjointes de différents services dans les quartiers (dites opérations « coup de poing » ou « coup de main ») visant à coordonner le travail des différents services et améliorer la propreté des quartiers concernés. Pilotées par la Direction Nettoyement-Garage, ces interventions associent les Directions de la Voirie, des Espaces Verts, de la Police Municipale ainsi que la CPA, l'Etat (Direction des routes DIRMED) et les associations d'insertion (ADREP), en étroite relation avec les élus de quartier concernés.

Elle assure également une veille et des interventions permanentes pour l'enlèvement des graffitis et de l'affichage sauvage. Confiée à une entreprise extérieure, cette prestation – importante en volume et particulièrement « sensible » - représente un budget annuel moyen de 500 000 €.

Une structure spécifique : la Police de l'Environnement

Créée en 2010, la brigade de l'Environnement (ou « *brigade verte* ») a trois missions : identifier les contrevenants, sensibiliser les lycéens et les collégiens aux abords des établissements scolaires et alerter les services sur les dépôts sauvages d'ordures ou d'encombrants.

> *en un an d'activité de cette équipe, plus de 1 300 procès-verbaux ont été dressés.*

Une opération ponctuelle : le nettoyage des bords de l'Arc

En complément de l'entretien régulier de la promenade de l'Arc effectué par l'association d'insertion AMS (Aix Multi Services), des interventions de nettoyage sont menées chaque année sur une partie du linéaire traversant la commune d'Aix-en-Provence, faisant intervenir bénévoles et associations. Outre leur intérêt écologique, ces opérations permettent de créer un lien social, en activant divers niveaux de participation.

Ainsi, la journée du 25 septembre 2011 a permis de réaliser une campagne de nettoyage des berges de l'Arc entre le Pont des Trois-Sautets et le Pont-de-l'Arc, en coopération avec le Comité Communal des Feux de Forêt (C.C.F.F.) et près de 300 étudiants de l'Ecole des Arts et Métiers.

Traitement des déchets

L'ensemble des mesures et projets en matière de gestion des déchets vise à répondre aux orientations de la loi « Grenelle 2 » de l'environnement du 12 juillet 2010. Il s'agit de réduire à la source la production de déchets, augmenter le recyclage matière et organique et diminuer la quantité de déchets partant en stockage, maîtriser les coûts.

La CPA exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (collecte et traitement). Au total 256 610 tonnes de DMA sont collectées chaque année, soit 694 kg/hab/an, dont 40% entre en filières de valorisation matière et organique. Ce taux est en augmentation progressive depuis plusieurs années.

- Développement du tri sélectif :

Pour compléter le dispositif de tri sélectif, la collecte sélective a été déployée sur les quartiers du Jas de Bouffan et d' Encagnane en 2010 .

	Communauté d'agglomération
Nombre de foyers concernés par la collecte sélective en porte à porte	94 710
Nombre de foyers concernés par la collecte sélective en Point d'apport volontaire (nombre de PAV)	149 300 (157)

De plus, une campagne de communication institutionnelle sur le geste du tri a été

lancée afin d'inciter les habitants de la CPA à trier plus et mieux. En 2010, ce sont 18 373 tonnes de déchets qui ont été collectés en tri sélectif, soit 49 kg/hab/an pour les habitants de la CPA et **45kg/an/hab pour les aixois**. Des études sont en cours pour envisager l'opportunité de recycler d'autres catégories de déchets en collecte sélective. Le territoire de la CPA a été retenue comme site pilote pour 2012 pour le projet d'Eco-Emballages d'extension des consignes de tri sur de nouveaux plastiques recyclables (film, barquettes,...).

- Collecte des cartons auprès des commerçants

Cette opération a été mise en place sur le centre ville d'Aix en mars 2010. Les commerçants et artisans du centre ville d'Aix en Provence bénéficient d'un service d'enlèvement des cartons. Préalablement au lancement de cette collecte, une enquête a été conduite auprès de l'association des commerçants du centre ville et ce sont plus de 500 commerçants qui ont adhéré au projet. **268 T de cartons ont été collectées en 2010.**

- Soutien à la Ligue contre le cancer

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communautaire. Grâce au geste du tri des habitants, près de 20 000 € sont été versés à cet organisme pour aider la recherche et l'aide aux malades. **Les aixois ont collecté 985 T de verre en 2011.**

- Amélioration de la valorisation en déchèteries

En 2010, ce sont 105 020 tonnes de déchets qui ont été collectés en déchèterie sur l'ensemble du territoire (soit 284 kg/hab/an), dont 80% (soit 84.075 tonnes, 229kg/an/hab) sont valorisés en recyclage matière et en valorisation organique. Afin d'améliorer ce taux, des actions sont menées sur certains déchets spécifiques : Petits Appareils en Mélange du flux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), déchets encombrants, collecte itinérante des Déchets Dangereux des Ménages.

- Fonctionnement en bioréacteur de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois

La mise en œuvre du fonctionnement en mode bioréacteur de l'installation permet d'optimiser la dégradation de la matière organique stockée avec deux conséquences principales, l'amélioration de la qualité des biogaz envoyés en valorisation énergétique et la diminution de la durée d'inertage (stabilisation) des déchets et la réutilisation plus rapide des terrains impactés. La valorisation énergétique des biogaz issus des déchets de l'ISDnD produit 32GWh d'électricité par an, soit la consommation de 12.000 foyers et 2.600 tonnes par an de CO2 évité.

- Suivi environnemental de l'ISDnD de l'Arbois

En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, la CPA a mis en œuvre sur son centre de stockage une certification ISO 14001. Cette certification a pour but de garantir les objectifs suivants : la réduction des émissions de gaz à effets de serre, la protection de la qualité des eaux, la prévention des risques, l'intégration du site dans son environnement.

Le site de l'Arbois, certifié ISO 14 001 depuis août 2006, a acquis le renouvellement de sa certification en 2009 attestant la qualité de la démarche environnementale d'amélioration continue engagée par la CPA.

Les éléments suivants sont suivis dans le cadre du Système de Management Environnemental inhérent : qualité des eaux souterraines et des eaux de surface, caractéristiques des lixiviats, qualité des émissions atmosphériques, qualité des déchets, mesure de bruit, quantité d'envols, mesure de poussières, consommations de carburant, nombre de plaintes odeurs, taux de valorisation des biogaz, l'impact paysager du site, les exercices risque incendie.

-Le Programme local de prévention des déchets

Conformément au Grenelle 2, la Communauté du Pays d'Aix a lancé en décembre 2010 l'élaboration de son Programme local de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME et la Région PACA.

I-3. : Epanouissement de tous les êtres humains

I-3.1 : La petite enfance, l'éducation et les jeunes

Petite enfance

Afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les familles, la Ville a engagé des actions en faveur du développement et de la diversification des différents moyens de garde des jeunes enfants.

La société «Les Petits Chaperons Rouges» gère depuis le 1er janvier 2009 les structures municipales d'accueil de la petite enfance, par le biais d'une Délégation de Service Public.

Le bien-être et l'épanouissement des enfants est une priorité pour le délégataire et pour la Ville. De nombreuses avancées ont eu lieu, notamment avec la mise en place d'une 'commission menus' qui valide, avec l'avis d'une diététicienne, les repas servis au sein des crèches municipales. De plus en plus de produits issus de l'agriculture biologique sont également proposés aux tout-petits.

Tous les ans, une enquête de satisfaction est menée auprès des familles par la société Les Petits Chaperons Rouges : en 2011, 66% des parents sont globalement très satisfaits au sujet de la crèche, 53% trouvent les repas tout à fait équilibrés et 80 % recommanderaient la crèche à leur entourage.

En matière de santé publique, la Ville d'Aix-en-Provence a pris l'initiative, avant même toute interdiction au niveau national, de remplacer en début d'année 2011, les biberons en plastique présents dans les crèches municipales, et donc susceptibles de contenir du Bisphénol A, par des biberons en verre.

Enfin, en ce qui concerne les enfants porteurs de handicap, le délégataire des crèches municipales a décidé de former son personnel auprès d'une association lyonnaise spécialisée afin qu'il soit mieux préparé à l'accueil de ces tout-petits.

Par ailleurs, la Ville subventionne les crèches associatives, les crèches d'entreprises, le Relais d'Assistantes Maternelles et les Lieux d'Accueil Enfants Parents.

En 2011, 1 743 enfants ont été accueillis dans les divers multis-accueil, dont 1 192 dans les 20 crèches municipales, 304 dans les 8 crèches associatives et 247 en crèches d'entreprise. Pour ce qui est de la garde individuelle, ce sont 1 017 enfants qui ont été accueillis par des assistantes maternelles agréées.

Au total donc, près de 2760 enfants sont pris en charge sur le territoire communal.

La Ville prévoit également des modes d'accueil pour les enfants en période périscolaires et dans les **centres aérés**.

Éducation

La communauté scolaire et étudiante à Aix en Provence, en chiffres, ce sont :

- 76 écoles (maternelles et primaires publiques)
- 12 écoles privées
- 8 collèges, 4 lycées, 3 universités.

A la rentrée de septembre 2011 la ville d'Aix en Provence comptait 10 500 enfants scolarisés au sein des écoles primaires et maternelles (350 agents municipaux travaillent dans ces établissements).

71% sont scolarisés à proximité de leur lieu d'habitation, conformément à la carte scolaire, ce qui contribue aussi à limiter les déplacements et donc les émissions de GES.

Un crédit « fournitures scolaires et livres » est attribué à chaque école en fonction du nombre de classes. Il est d'environ 962 € par classe et par année scolaire.

Des interventions sont effectuées chaque année en vue de l'entretien, l'amélioration et la sécurité des établissements scolaires de la ville d'Aix en Provence. La maîtrise de l'énergie est également concernée. Le budget correspondant s'élève à 1,5 millions € / an.

En 2011, 124 classes (3 350 enfants) ont bénéficié d'animations sur l'environnement et le Développement Durable, dans le cadre du programme financé par la CPA. Les thèmes en sont variés : forêt, qualité de l'air, énergie, compost...

L'opération « *Marchons vers l'Ecole* » est en cours de développement (Ecoles Bremond, Sallier). Des projets sont en cours aux Milles.

Restauration scolaire

8 000 enfants sont inscrits à la restauration scolaire. Les repas sont produits en régie.

Les tarifs de la restauration scolaire sont fixés en fonction du coefficient CAF de la famille (3,05 € en moyenne pour un coût de revient de 8,08 €). Ce fonctionnement permet un accès de tous les enfants à des repas équilibrés.

Les menus sont élaborés par une diététicienne et, en fonction des apports nutritionnels journaliers de l'enfant, la restauration scolaire préconise un menu du soir.

La qualité des repas est au rendez vous. ***Ainsi, la ville d'Aix en Provence répond à l'objectif du Grenelle de l'Environnement (porter la part du bio à 20% dans les repas***

servis par les collectivités) et soutient l'agriculture biologique. En 2010/2011, 23,8% des composantes du repas étaient issues de l'agriculture biologique. Le surcoût représente 17% à 18 % du coût du repas.

Aucun aliment contenant des OGM n'est servi aux enfants. Cette mesure fait l'objet d'une vigilance accrue par un contrôle systématique et régulier de la composition des produits auprès des fournisseurs de la restauration scolaire de la Ville.

Le gaspillage est limité au maximum. Les familles ont donc obligation, en cas d'annulation d'un repas, de prévenir 48 heures à l'avance et peuvent le faire par le biais du site de la Ville. Cette responsabilisation a permis de passer d'une perte de 350 repas par jour à une perte de 50 repas.

La restauration municipale dispose de presses pour les déchets recyclables (cartons, boîte de conserves) qui sont ensuite valorisés.

Jeunesse - Vie Etudiante

Les objectifs poursuivis sont entre autres les suivants : la responsabilisation des jeunes, l'information sur des sujets sensibles (SIDA, addictions), l'apprentissage de la citoyenneté, l'aide à l'insertion professionnelle et au montage de projets.

Le *Bureau d'Information Jeunesse (BIJ)* constitue un outil essentiel pour la mise en oeuvre de ce programme. Il a notamment pour missions de : faciliter le choix des adolescents en matière de filières d'enseignement adaptées ou de projets pré-professionnels et de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et les appuyer dans leur recherche d'emploi durable ou saisonnier, en partenariat avec la Mission Locale. Aix en Provence accueille près de 41 000 étudiants par an. Le « *Centre d'Information sur le Logement Etudiant* » a été créé par la Ville avec le rectorat, les universités et le CROUS, en vue de la mise à la disposition des étudiants, sur le site d'Aix en Provence, des annonces de logements.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Le CMJ est une structure fondée sur l'investissement des adolescents à l'apprentissage de la vie sociale et civique, à la responsabilisation et à la gestion de la vie publique. Il s'efforce de représenter les jeunes de la ville au sein de la municipalité.

Il fonctionne avec un nombre de 21 élus et suppléants, âgés de 11 à 17 ans. La durée du mandat est de deux ans.

I-3.2 : La santé

Le *Plan de Santé Publique* mis en place en 2007 est en cours de réactualisation. Il s'agit d'un plan stratégique et ciblé, qui part de l'évolution constatée de l'état de santé de la population, des équipements et des politiques sanitaires, et propose de nouvelles actions afin de maintenir et d'améliorer la santé des citoyens.

Le nombre de bénéficiaires des minimas sociaux est relativement faible (16,6% de la population aixoise), mais fait apparaître une forte disparité entre quartiers.

Aix en Provence présente un taux brut de mortalité de 8,3 pour 1000 habitants en 2007 (soit -3,3% par rapport au niveau français)

Concernant les actes de prévention et de dépistage, l'enquête DIV montre un bon recours général au dépistage (VIH, cancer et suivi gynécologique).

Santé et environnement

La ville d'Aix et la Communauté du Pays d'Aix sont associées au **Programme Régional Santé Environnement**. Une consultation publique est organisée localement ainsi que 3 ateliers thématiques pour les trois priorités régionales sélectionnées :

- Sécuriser l'accès à l'eau et les usages de l'eau, et garantir l'accès de tous à la ressource,
- Réduire et contrôler les expositions nocives à la pollution ayant un impact sur la santé,
- favoriser la connaissance et l'information sur les risques actuels et émergents.

Le suivi de la qualité de l'air (notamment concernant les PM10 et le benzène) permet de mieux appréhender les risques pour la santé induits par la pollution atmosphérique.

Accès aux soins et équipements

5,28% des Aixois bénéficient de la Couverture Mutuelle Universelle (CMU), soit 3,2% du total des assurés, de manière différenciée en fonction des quartiers.

Aix en Provence entre dans la catégorie des villes où il existe un maillage important de l'offre sanitaire, qui se traduit par :

- 1) un accès aux soins de premier secours et aux urgences aisé
- 2) une densité d'omnipraticiens la plus forte du pays
- 3) une densité de dentistes et kinésithérapeutes supérieure à la moyenne nationale
- 4) une part de médecins pratiquant des honoraires libres supérieure à la moyenne nationale

On compte 4 408 professionnels de santé répartis sur la ville d'Aix en Provence. Le territoire aixois est 9ème sur 25 en termes de densité de médecins généralistes. Par contre, dans certains quartiers tels que Corsy et Beisson, l'offre de santé est insuffisante et la Ville y remédie au travers des programmes ANRU.

De nouveaux équipements à caractère sanitaire et social répondent à une réelle demande :

L'ELF s'est doté d'un centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue.

L'équipe mobile santé mentale / précarité (CH Montperrin) a été renforcée .

Le centre d'hébergement Henri Dunant (Croix Rouge) est pleinement opérationnel.

La permanence d'accès aux soins de santé poursuit son développement au sein de l'Hôpital d'Aix.

I-3.3 : La lutte contre la pauvreté et l'exclusion

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
-
- établissement public local, est entre autres missions chargé d'aider et d'accompagner les personnes à la recherche d'un logement dans le cadre d'une situation d'urgence.

> 16 logements sont à la disposition des personnes relevant du Plan Départemental pour le Logement. Il s'agit de personnes disposant de faibles revenus (RMI, API, CES) hébergées avant leur intégration dans le parc locatif traditionnel. Le bénéficiaire s'inscrit dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle et bénéficie d'un accompagnement social.

> les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (10 logements) sont ouverts aux femmes seules ou avec enfants (de moins de 15 ans), en difficulté économique et sociale et nécessitant un accompagnement socio éducatif au quotidien.

- *Le dispositif d'accueil hivernal* des sans abri comprend le centre Henri Dunant et une partie de l'Auberge de Jeunesse louée à cet effet (20 places). En cas de très grand froid, la salle Voltaire, en centre ville, peut être ouverte.

- La Mission Locale est présente pour accueillir et écouter les jeunes, notamment les 16 / 25 ans, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans qualification ou justifiant d'un niveau jusqu'à bac +2 non validé. Elle leur apporte une aide -dont logistique-pour clarifier leur situation, définir leurs objectifs et étudie leurs possibilités d'évolution. (bilan d'orientation ou de compétences...). Elle met tout en œuvre pour répondre à leurs besoins en termes de formation, de qualification et d'accès à l'emploi, et apporte un appui dans leur vie quotidienne (santé, logement, accès à la culture et aux loisirs...).

- Le dispositif PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) permet un suivi plus intensif des non diplômés et propose aux jeunes concernés un "parcours d'accès à la vie active ". Dans un délai de trois mois, chaque jeune se voit proposer par son référent l'une des quatre voies suivantes : un emploi (notamment en alternance) ; une formation professionnalisante ; une action spécifique pour les personnes connaissant des difficultés particulières d'insertion ; une assistance renforcée dans la recherche d'emploi ou la démarche de création d'entreprise.

-Des associations d'insertion sont à l'oeuvre sur le territoire et font un travail important auprès du public d'Aix en Provence et du Pays d'Aix. Citons notamment les associations *AER* (Aix Emploi Relais), *ADREP* (formation continue), *AMS* (Aix Multi Services), avec lesquelles la Ville a développé un partenariat efficace.

I-3.4 : Culture et sport -Vie associative

Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics

- De nombreuses activités sportives sont mises au profit des personnes présentant

un handicap.

> L'AUC Rugby organise des entraînements et des tournois en intégrant des valides et des invalides au sein des équipes. L'US Football Puyricard organise le tournoi "Partage ton maillot" en faveur des enfants en situation d'handicap mental. Un éducateur sportif spécialisé est détaché à temps plein dans les clubs handi-sport.

- Des actions sont mises en place avec le CCAS pour le Troisième Age tout au long de l'année (pétanque, balade, VTT...)

- L'Office Municipal des Sports organise chaque année le *Salon de la Santé à travers le Sport* où interviennent différents spécialistes dans les domaines de la diététique, du secourisme, de la lutte contre le dopage...

- Dix terrains de proximité multi sports situés dans des quartiers sensibles sont disponibles en libre accès à tous durant toute l'année, et des tournois y sont organisés régulièrement.

- A la rentrée de septembre 2011, le Salon des Sports présentant les clubs et associations sportives de la ville a réuni plus de 20 000 personnes sur deux jours.

Vie associative

Le tissu associatif aixois, qui se caractérise par une grande hétérogénéité, est particulièrement dynamique et œuvre dans divers domaines. Partenaire de la mise en œuvre des politiques publiques, signe de vitalité de notre société civile, le monde associatif est un atout majeur pour notre collectivité.

Dès l'année 2002, une *Charte de la Vie associative* a été établie et approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 décembre 2002. L'objet de cette charte a été de fixer un cadre général qui :

- Rappelle le nécessaire respect des obligations légales
- Précise et rationalise l'instruction des dossiers de demande de subventions
- Définit les conditions administratives de la transparence et de l'équité.

Dans un souci d'éthique et de sécurisation juridique et financière, *un guichet unique* a parallèlement été instauré au sein de la Direction des Relations avec les associations de la Ville afin de centraliser le dépôt (sauf pour les associations du secteur sportif) et l'examen des dossiers de demande de subventions, pour lesquelles un modèle de formulaire unique (téléchargeable sur le site internet de la Ville) a été élaboré.

Ainsi, au titre de l'année 2011, 559 associations ont bénéficié de subventions municipales, en fonctionnement et en investissement, aussi bien dans les domaines culturel, sportif, environnemental, social qu'en matière de politique de la ville. Ces subventions représentent une part importante du budget de fonctionnement de la commune. Le montant global des aides octroyées aux organismes privés et publics s'est en effet élevé à près de 22 millions d'euros en 2011.

Pour ce qui concerne les associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable, il convient de souligner que la Ville soutient l'activité de plusieurs structures associatives notamment l'Atelier de l'Environnement -Centre Permanent de l'Initiatives de l'Environnement. Cette association anime un réseau de 58 associations du secteur. La Ville soutient les activités suivantes : l'animation de la Base Nature du Grand Saint Jean à Puyricard, la sensibilisation et l'information du public et accompagnement des actions de concertation, l'appui à la gestion des jardins familiaux et des chantiers d'insertion, enfin le développement des activités de l'Espace Info Energie.

I-4 : Cohésion sociale et solidarités

I-4.1 : Logement - Rénovation urbaine

La Ville a souhaité développer une offre diversifiée de logements ; locatifs sociaux, intermédiaires, libres, accession à la propriété, etc...Par ailleurs, des opérations de réhabilitation et de rénovation de l'habitat ont été engagées avec les différents partenaires de la Ville : ANRU, SEMEPA, SPLA, association ALPA, bailleurs sociaux. Elle a également souhaité aller vers un écoquartier à la Duranne.

Le logement social

En 2011, 3 621 demandes de logements sociaux auprès de *Pays d'Aix Habitat* (premier bailleur social du pays d'Aix) sont en attente. 13 organismes HLM peuvent répondre à des demandes d'attribution de logements.

Au 1er janvier 2010, le parc locatif social de la ville s'élevait à **13 056 logements**, et le **taux de logement social** s'établissait à **19,08%**, soit une valeur conforme à la loi sur le renouvellement urbain.

En 2010, sur Aix en Provence, la CPA a participé financièrement à la production de **155 nouveaux logements** (aides forfaitaires), à la **réhabilitation de 956 logements**, et à l'**offre nouvelle de 166 logements** par la SACOGIVA (bilan 2010 Plan Local de l'Habitat). Des garanties d'emprunt aux organismes HLM pour les opérations de logements sont régulièrement consenties.

Le logement étudiant

Aix en Provence accueille près de **41 000 étudiants par an** et le parc immobilier du CROUS d'Aix-Marseille comptait 8 500 logements en 2009 .

A la rentrée 2011, on recensait 9 000 logements étudiants sur la commune.

> *Il a été prévu une création de 600 à 650 logements supplémentaires sur le campus d'Aix en Provence, d'ici 2012.*

La Politique de la Ville et le CUCS

La Ville d'Aix en Provence est compétente, en matière de Politique de la Ville, pour les dispositifs contractuels de développement urbain, les dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale, et les dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Les territoires prioritaires représentent 25 % de la population.

La Ville est signataire du *Contrat Urbain de Cohésion Sociale* (CUCS) mis en place pour l'amélioration des quartiers défavorisés. Ce dispositif, qui sera prolongé jusqu'en 2014, représente une enveloppe de 1 600 000 € dont 20% financés par la Ville. Il s'est notamment concrétisé, en 2011, par la rénovation ou la construction de microsites sportifs à l'intention des jeunes des territoires prioritaires .

La revitalisation du centre ville

La Ville, par convention publique d'aménagement, a confié à la SEMEPA l'opération de revitalisation du centre ville. Un ensemble d'actions est destiné à inciter les propriétaires privés à entretenir ou rénover leur patrimoine en centre ville ; afin de favoriser le maintien d'une mixité sociale en centre ville. Par ailleurs le dispositif des mobilisation du parc privé a été lancé en 2010 (plan directeur du centre ville).'

La rénovation urbaine

Les quartiers *Beisson* et *Corsy* font l'objet d'un programme de rénovation depuis la signature, en novembre 2009, d'une *convention locale ANRU* engageant différents partenaires : l'Etat, la CPA et la Ville .

L'objectif du projet ANRU 2010-2014 est d'impulser un développement urbain harmonieux et équilibré, et d'associer plus étroitement ces quartiers à la vie locale, en renforçant notamment leurs relations avec le centre. Le projet ANRU actuel prévoit de réhabiliter 968 appartements avec pour objectifs :

- la réduction des consommations d'énergie et des charges locatives,
- - des démolitions limitées et ciblées,
- une diversification de l'habitat (70 logements en loyer libre et intermédiaire),
- la requalification et le désenclavement (création et réhabilitation d'équipements publics, mise en place de centres commerciaux et de santé).

A Corsy, 113 logements vont être construits et 391 réhabilités, avec des loyers qui ne seront pas augmentés. A Beisson il est prévu la construction d'un immeuble de 30 logements et la rénovation de 577 logements qui seront remis aux normes.

Si l'on prend en compte d'autres opérations immobilières complémentaires, ce sont **215** logements qui vont être construits et **968** réhabilités pour un budget de **69 millions d'euros**. Les nouveaux bâtiments respecteront les normes de confort en vigueur et seront conformes à la réglementation thermique.

La charte locale d'insertion

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine des quartiers de Corsy et Beisson, la Ville d' Aix en Provence a signé une **charte d'insertion**, qui permettra notamment de créer des emplois pour les demandeurs habitant ces quartiers.

> *Les opérations de réhabilitation représentent à elles seules 41 emplois à temps plein jusqu'en 2014.*

La charte témoigne du fait que les habitants sont les premiers acteurs de l'ANRU, garants de la réussite de ce dispositif.

I-4.2 Sécurité et prévention des risques

Prévenir les risques naturels ou technologiques, c'est assurer la sécurité des personnes et des biens en tenant compte des phénomènes et en les anticipant.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCSa) a été mis en place conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile (n° 2004-811 du 13/08/2004) et au décret (n° 2005-1156 du 13/09/2005).

> Ce document est obligatoire à Aix-en-Provence car la ville est couverte par un *Plan de Prévention du Risque* (PPR mouvement de terrain) et un *Plan Particulier d'Intervention* (PPI Bimont).

L'article 3 du décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde précise que le PCSa doit intégrer le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM). Des documents DICRIM extraits sont à la disposition du public en format papier ainsi que sur le site de la Ville.

Le DICRIM est un document d'information du public sur les risques et vulnérabilités locales. Il présente un recensement des risques auxquels la population est exposée et décrit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre, rappelle les comportements à adopter en cas d'alerte.

La Ville a mis en place un **système d'alerte automatisé** permettant d'alerter en un minimum de temps tout ou partie de la population (pour un message de 40 s, la performance théorique est supérieure à 50 000 appels en une heure, 35 000 messages diffusés en moyenne). Si nécessaire, les membres des cellules de crise ou le personnel affecté à la gestion de la crise ou à la continuité des activités pourront être alertés, par ce système ou par messages radios.

I-4.3 : Mise en place de dispositifs participatifs pour la population

La population peut s'exprimer notamment au travers du site internet de la Ville, ou lors des réunions de quartier, et signaler tout problème rencontré sur la voirie ou l'espace public.

Une communication sur les projets est délivrée par le biais du site internet de la ville, du journal *Aix en Dialogue*, de réunions publiques, d'expositions.... Les agents constituent également un relais d'information efficace.

Les informations délivrées à l'occasion de l'élaboration du plan de piétonnisation, du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et du PLU ont rencontré un vif intérêt.

I-4.4 : Tourisme et Coopération décentralisée

Le tourisme participe au rayonnement international de la Ville. Il s'agit d'une politique transversale qui doit se développer en partenariat entre l'Office du Tourisme et les services de la Ville.

Depuis 2011 la Ville a lancé avec les acteurs du tourisme les travaux en vue de l'élaboration du *Schéma de Développement Touristique*.

Elle développe des actions dans le cadre d'*accords de coopération décentralisée* (notamment avec trois villes : **Oujda** au Maroc, **Baalbeck** au Liban, **Bamako** au Mali), ainsi que des actions humanitaires internationales.

I-4.5 : Personnes âgées - Maladie et handicap

Personnes âgées

Le vieillissement de la population est une donnée incontournable à prendre en compte dans toute stratégie de développement durable d'un territoire. La ville d'Aix en Provence souhaite que le Troisième Age puisse avoir des moments de convivialité et des instants de vie animée.

La mission Solidarités met en place différentes actions afin de *rompre l'isolement des seniors*, notamment en organisant des rencontres tout l'été dans le cadre du *plan canicule*. Tout au long de l'année, des activités réservées aux seniors sont organisées à un prix unique, quel que soit le lieu, afin de permettre à tous d'y accéder.

> Par exemple, entre septembre et novembre 2011, 7 sorties ont été organisées, dont une journée à Monaco, une journée dans les Calanques de Cassis ou encore dans les Alpilles.

Le Plan Canicule

Pour prévenir les risques d'une canicule, il est nécessaire d'anticiper, et d'organiser les moyens à mettre en œuvre pour les trois niveaux d'alerte :

- *Veille saisonnière* : Le maire communique, à sa demande, au préfet de département le registre nominatif qu'il a constitué, recensant les personnes vulnérables qui souhaitent y figurer.

Par ailleurs, les communes identifient les lieux climatisés pouvant permettre d'accueillir les personnes à risque vivant à leur domicile.

- *Niveau MIGA* : Une surveillance particulière des personnes fragiles et isolées doit être déclenchée. Les communes doivent conduire une action concertée pour prévenir les risques sanitaires d'une canicule.

- *Niveau de mobilisation maximale* : la commune assure le renforcement des actions déjà menées.

- *En 2011 un travail important de remise à jour de ce document a été effectué.*

Handicap (actions au niveau des crèches)

En 2010-2011, 17 enfants en situation de handicap sont accueillis, sur 11 établissements.

> *La crèche Françoise Dolto fait partie des 3 crèches françaises "pilotes" en matière d'accueil des enfants en situation de handicap.*

A l'issue de la période d'accueil en crèche, 12 de ces enfants iront à l'école (certains d'entre eux bénéficiant d'un accompagnement par une assistante de vie scolaire) et 5 resteront une année supplémentaire à la crèche.

Des formations sont organisées pour professionnaliser le personnel sur cette problématique.

II- La collectivité exemplaire et responsable

II-1 : Gestion du patrimoine et des moyens techniques

II-1.1 : Le patrimoine bâti

Historique :

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de l'étendue du patrimoine bâti de la ville entre 2004 et 2009 :

	2004	2009	EVOLUTION (2004-2009)	
			Quantitatif	Pourcentage
Nombre de bâtiments	536	559	+23	4,30 %
Surface (m2)	388 300	408 250	19 950	5,10 %
Coût énergie (€)	3 010 600	3 135 120	124 520	4,10 %

Actions réalisées entre 2006 et 2010, visant à réduire les consommations d'énergie :

1- Changement d'énergie primaire

> Depuis 2006, une suppression progressive des chaufferies fioul a été engagée, en partenariat avec GrDF. Actuellement, près de 20 équipements ont fait l'objet d'une bascule au gaz naturel, qui représente un coût sensiblement plus faible.

2- Certificats d'économie d'énergie

> Le Département Bâtiments a procédé à la vente de certificats d'économie d'énergie pour un gain d'environ 8 000 € sur les trois dernières années

3- Optimisation tarifaire – régulation

> L'ensemble des comptages électriques des bâtiments communaux a été revu afin d'obtenir une mise en adéquation de la puissance souscrite et des consommations réelles. Par ailleurs, toutes les chaufferies ont été équipées de régulations automatiques, permettant de procéder à des baisses de température de chauffe des bâtiments (cette température peut ainsi être diminuée à 14° la nuit).

4- Dispositions relatives à l'éclairage

> A l'occasion de la relance des appels d'offres de travaux géré par le Département Bâtiments, tous les matériels énergivores (ampoules à incandescence et halogènes, tubes néon) ont été supprimés au profit de technologies plus performantes

(ampoules à économie d'énergie, tubes T5 avec ballast électronique, LED...). Le gain attendu sur les consommations est de l'ordre de 20% à 40%.

5- Travaux d'isolation

> Un programme de travaux dans les écoles est mené chaque année, comportant notamment des travaux intérieurs (installation de faux-plafonds pour diminuer les volumes à chauffer) et des travaux sur les façades (remplacement des fenêtres et des portes extérieures, concernant près de 3 500 ouvrants)

Le tableau suivant donne l'évolution des consommations électriques et de chauffage des bâtiments entre 2008 et 2011 :

Bâtiments	2008	2009	2010	2011 (projection)
Nombre de sites	462	463	464	467
Electricité (MWh)	17 269	16 397	17 610	17 740
Gaz (MWh)	16 193	18 346	24 091	
Réseau urbain (MWh)		5 689	5 090	
Fioul (m3)			254	

Actions réalisées en 2011 :

Dans le cadre d'un partenariat avec ERDF (septembre 2010), la Ville d'Aix-en-Provence a signé avec cette société une convention baptisée « *Eco-conseil* », concernant un ensemble de 12 sites communaux, avec pour objectifs :

- > la réalisation d'un état des lieux portant sur le bâti, le système de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que les consommations annexes,
- > la recherche de solutions pour réduire les dépenses énergétiques.

Cette démarche s'est accompagnée de passages au gaz naturel pour plusieurs bâtiments communaux : écoles (Mareschale, Torse 1 et 2, Célony), halte-garderie Corsy, gymnase du Val Saint André et Hôtel de Valori.

Principales opérations réalisées en 2011:

- > travaux d'accessibilité handicapés dans les ERP
- > travaux dans les écoles (notamment chaufferie de l'école des Lauves)
- > relocalisation et installation de chauffage performante pour l'imprimerie municipale (voir plus loin)
- > travaux d'isolation et création d'un logement de fonction à la Cité du Livre

6 Télécommunications

Au fur et à mesure du raccordement des différents sites et services municipaux en réseaux de fibre optique et câbles cuivre, les frais de communication téléphoniques régressent progressivement.

II-1.2 : Le parc de véhicules municipaux

Le parc de véhicules municipaux est constitué, en fin d'année 2011, de 250 berlines, 285 véhicules utilitaires et 92 deux roues, soit **627 véhicules**.

Depuis plusieurs années, la Ville procède à l'acquisition de véhicules propres (GPL et surtout GNV et électriques) : il s'agit de tendre vers les dispositions du *Plan de Protection de l'Atmosphère* (PPA) des Bouches-du-Rhône, qui prévoit 40% de véhicules propres à l'horizon 2012.

Par ailleurs, la Ville cherche à moderniser son parc de véhicules et augmenter le nombre de véhicules de moins de 5 ans (ce qui permettrait également une diminution des émissions de GES).

La Ville d'Aix-en-Provence s'engage aux côtés de la CPA dans le cadre du *Plan National Véhicules Electriques*, sur deux points :

le développement des véhicules électriques dans les services de la collectivité
le développement des bornes de recharge pour les particuliers.

**En 2011, la direction du Garage a fait l'acquisition de 11 véhicules électriques :
2 « médiabus », 4 véhicules pour les cimetières, 5 cyclomoteurs.**

Catégorie	Essence	Gazole	Véhicules « propres »				Total
			Electricité	GNV +essence	GPL +essence	total	
2 ROUES	80		12			12	92
VL (<i>berlines</i>)	118	57	3	11	61	75	250
VU <i>légers</i>	43	192	7	12	31	50	285
total	241	249	22	23	92	137	627

Répartition 2011 des véhicules municipaux

Le total de véhicules « propres » en 2011 représente 23% de l'ensemble du parc(*)

(*) : sans tenir compte des 2 roues (critères PPA)

Les consommations des véhicules municipaux représentent 323 755 l d'essence, 425 527 l de gazole et 5000 m3 de GPL en 2011

II.1.3 : L'informatique

Depuis 2001, des efforts importants et des investissements lourds ont été réalisés pour le développement des équipements et outils informatiques des services de la Ville, et dans l'usage des technologies de l'information et de la communication. Cette évolution des équipements et des systèmes informatiques a été menée dans un souci de rationaliser l'utilisation de nos ressources, d'une plus grande efficacité des actions de la Ville au service des Aixoises et des Aixois, et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Les outils informatiques

Une attention particulière est apportée à la réduction de la consommation des équipements informatiques de la Ville grâce à leur renouvellement et leur paramétrage.

Le recyclage des équipements informatiques

Ce recyclage (obligatoire) concerne l'ensemble des PC, portables, imprimantes, et photocopieuses

Il implique un suivi rigoureux du parc de matériel, basé sur la détermination des dates d'obsolescence, puis la collecte et le tri des différents équipements à recycler.

> en 2010 : 6 tonnes de matériel recyclé (coût : 1 212 € TTC)

> en 2011 : 8 tonnes de matériel recyclé (coût : 3 420 € TTC).

D'autre part, les ordinateurs et imprimantes trouvent une réutilisation dans les écoles, entamant ainsi un deuxième « cycle de vie ».

Les cartouches d'imprimantes et de photocopieuses sont également prises en compte.

La rationalisation des flux d'impression

L'objectif est de :

-limiter le nombre d'imprimantes individuelles (progressivement remplacées par des imprimantes « réseau »).

-supprimer les équipements fax et favoriser la communication via les mails et le collaboratif). Les fax supprimés seront recyclés.

Le nombre d'imprimantes classiques est passé de 1 056 à 916 entre décembre 2010 et décembre 2011.

Les photocopieuses vont aussi être progressivement remplacées dans le cadre d'un marché tenant compte de manière importante de la qualité et de la performance des équipements. Sur le critère prix, une analyse en coût global sur 5 ans est effectuée. Le recyclage des équipements sera réalisé par le fournisseur.

L'évolution des usages numériques et le développement de l'administration électronique

Cette démarche globale et transversale, engagée depuis plusieurs années, se traduit par la réalisation de nombreuses actions à tous les niveaux, dont la généralisation de *la dématérialisation des documents* :

- **en direction de l'ensemble des services et des agents de la Ville** pour *moderniser le fonctionnement interne* de la collectivité et favoriser *le travail collaboratif*. La messagerie électronique et l'intranet ont été développés, avec le passage au web 2.0 dès la fin de l'année 2009. Parallèlement, de nombreux logiciels, bureautiques et métiers, ont été mis en place permettant la dématérialisation des procédures administratives internes : gestion des ressources humaines, finances, élaboration des délibérations à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, marchés publics, etc...

- **dans les relations avec les partenaires institutionnels de la commune**, principalement les services de l'Etat (contrôle de légalité, trésor public).

- **au service du public via le site internet officiel de la Ville**. De plus en plus de démarches en ligne peuvent être effectuées par les administrés, et un « portail citoyen » a été mis en place en 2011 proposant ainsi la création d'un compte personnel. Les décisions du Conseil municipal, l'ensemble des guides pratiques municipaux et de nombreux documents d'information sont désormais accessibles et téléchargeables sur le site officiel de la Ville.

II-1.4 : L'imprimerie municipale et les moyens généraux

Les fournitures

Les fournitures attribuées aux différents services font l'objet de commandes internes sur la base d'un *budget déterminé par services*, afin de faciliter la préparation des commandes et d'éviter le gaspillage.

Le papier

La collecte des papiers de bureaux, qui concernait jusqu'à présent 6 bâtiments de la Ville, doit être relancée sur de nouvelles bases techniques en 2012, afin d'en améliorer l'efficacité et de permettre un contrôle plus rigoureux des quantités effectivement collectées et recyclées.

L'imprimerie municipale

Le tirage des documents de volume important est *en priorité effectué par l'imprimerie*.

Ce service, qui fonctionnait précédemment dans des locaux vétustes et peu adaptés, a déménagé dans un bâtiment rénové permettant :

- une nette amélioration des conditions de travail (sécurité, ergonomie des postes),
- une plus grande facilité d'accès pour les services (en dépit d'un relatif

éloignement par rapport au centre ville),

- la mise en place d'équipements performants (reprographie, suppression de la machine offset) et moins polluants,
- un meilleur fonctionnement des machines dû à l'uniformité des températures .

Le nettoyage des locaux

Le nettoyage des locaux est confié à des entreprises privées. L'entretien des locaux est confié à des salariés habitant la commune ou les communes avoisinantes.

Une partie des lots des marchés est réservée à des Centres d'Aide par le Travail et des ateliers protégés.

Depuis 2007, les produits de nettoyage en grands colationnements sont favorisés. Le vinaigre d'alcool a remplacé les détergents. Les papiers sont issus du recyclage.

Des *collectes et traitements agréés de produits médicaux* (seringues) sont mis en place sur trois sites : les locaux de la Médecine du Travail (Hôtel de Valori), ceux de la Direction Hygiène et Santé (Monument Sec) et la Cité du Livre.

Le courrier

Les machines à affranchir sont prises en charge par une entreprise dans le cadre d'un contrat de location-maintenance. Les « *lettres vertes* », nouveau produit postal plus écologique, sont favorisées. L'organisation des tournées est optimisée.

II-2 : Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines mise en place à la Ville d'Aix-en-Provence n'obéit pas seulement à des objectifs de rationalisation et d'optimisation des procédures mais aussi à des préoccupations d'ordre social et humain, en lien direct avec les finalités (« épanouissement de tous les êtres humains » et « cohésion sociale ») préconisées par le principe de développement durable.

Déplacements des agents

> *En 2011, 1452 agents habitent sur Aix en Provence.*

La collectivité a pris en charge en 2011, pour les agents qui en ont fait la demande, 50% des abonnements TC (146 agents concernés), et train (10 agents concernés).

Elle a également financé 238 abonnements pour des places de stationnement dans les parkings du tour de ville .

Les déplacements des agents (avec ceux des visiteurs) représentent le poste le plus important dans le bilan GES « patrimoine et services » de la Collectivité .

Intégration des travailleurs handicapés :

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés pour la Ville d'Aix s'élève à 7,4 % en 2010 .

Le taux légal de 6% a été atteint en 2007 et c'est en 2010 qu'il est le plus élevé. Il existe néanmoins des disparités au niveau de la répartition des personnes handicapées en fonction des catégories d'emploi : 92,4 % des agents travailleurs handicapés sont en catégorie C.

Intégration des emplois précaires et dispositifs de reclassement :

15 à 20 emplois font l'objet d'une titularisation chaque année.
Depuis 1999, 575 agents en situation de contrat précaire ont été intégrés sur des postes vacants de la Commune.

Mis en oeuvre en 2004, le dispositif de reclassement des agents répond à plusieurs objectifs :

- prendre en compte le handicap, conformément au protocole d'accord syndical 2010/2012,
- répondre à l'augmentation et la diversification des problèmes de santé des agents face aux exigences de fonctionnement du service public, et trouver des solutions adaptées,
- redonner aux agents concernés leur place au sein des services sur des postes en adéquation avec leurs compétence et leur état de santé,
- satisfaire en interne les besoins en personnel des services.

Les cadres et les représentants du personnel sont régulièrement informés, notamment par le biais du Comité Technique Paritaire (CTP), sur le fonctionnement de ce dispositif et les résultats obtenus.> *69 agents (tous issus de la catégorie C) ont bénéficié de ce dispositif depuis sa mise en oeuvre, et 47 agents ont été affectés de façon pérenne dans les différents services de la collectivité.*

Parité hommes-femmes

Le taux de féminisation de la Ville d'Aix reste stable en 2010 à 51,5% (comme pour les deux années précédentes) et illustre bien une parité de la répartition des effectifs par sexe (1084 femmes et 1020 hommes). Cependant, des efforts sont à fournir afin d'égaliser la moyenne nationale des collectivités (également en comparaison avec les collectivités de la région PACA).

Amélioration des conditions de travail et de sécurité

Le nombre moyen de jours d'absence liés à la maladie (ordinaire et longue maladie) est de **12,6 jours par agent permanent pour l'année 2010. Une baisse notable de ce taux a été observée depuis 2008.** Les nombreux dispositifs pour lutter contre l'absentéisme ont été efficaces (reclassement, suivi individualisé, contre-visites ...)

Il en est de même pour les accidents du travail avec une baisse de plus de 40% du nombre de jours moyens d'absence entre 2008 et 2010. A cet effet, le service hygiène et sécurité a misé sur une prévention des risques professionnels et de nombreuses actions de communication, d'information et de formation.

Evolution des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail entre 2006 et 2010

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité
2006	53,90	1,82
2007	36,57	1,04
2008	36,60	1,94
2009	27,39	1,29
2010	30,08	0,93

L'élaboration du « *document unique* » (évaluation et prévention des risques) se poursuit. **11 secteurs d'activités et 11044 agents en bénéficient en 2011** : Astreinte, Garage/Nettoisement, Espaces verts, Personnel des Ecoles, Restauration Municipale, Eau/Assainissement/Pluvial, Santé Publique, Sports, Circulation/Stationnement, Moyens Généraux (imprimerie) et Police Municipale.

Dispositifs d'accompagnement individuel et Formation

Le nombre moyen de jours de formation par agent en 2010 s'élève à **4,3 jours, taux supérieur à la moyenne nationale**. Plusieurs facteurs expliquent ce bon résultat, tels qu'une hausse des dispositifs externes (formations d'intégration et de professionnalisation, droit individuel à la formation), ainsi qu'un développement de la formation interne.

Un nouveau dispositif en 2011 : le ***Projet d'Evolution Professionnelle Spécifique (P.E.P.S.)***

Le P.E.P.S. s'adresse aux agents qui souhaitent passer un concours ou un examen professionnel, que ce soit avec ou sans préparation. Ce document permet :
à l'agent, d'apporter une plus grande visibilité sur ses souhaits d'évolution de carrière,
à la collectivité, de mieux anticiper les nominations, dans le respect des besoins des services.

Démarche« fiche de postes » : vers une anticipation des besoins

La démarche « fiches de postes» s'inscrit dans un processus d'amélioration de la gestion des effectifs et des mobilités, en relation avec l'évolution des carrières. Toutes les fiches de postes ont été élaborées en relation avec les Directeurs et les Chefs de Service.

II- 3 : Démarches transversales

Un dispositif participatif exemplaire : la démarche « Innovation et Performance »

Initiée en 2011, cette démarche a été basée sur la constitution de groupes de cadres chargés d'élaborer des propositions d'amélioration sur les thématiques ci dessous. Certaines propositions émises ensuite de manière collégiale seront retranscrites dans le budget 2012 et/ou les procédures de l'Administration ou ont déjà fait l'objet d'actions concrètes.

Thèmes traités par les groupes « innovation et performance »

- 1- Améliorer l'accueil des services aux usagers.
- 2- Utiliser les retours d'expériences et les bonnes pratiques externes en matière de propreté des centres-villes anciens et d'entretien de l'espace public. Renforcer le suivi des demandes d'intervention pour entretien de l'espace urbain et les réponses faites aux usagers.
- 3- Renforcer et développer l'e-administration sur le site web de la Ville.
- 4- Associer le personnel de la Ville pour améliorer les services au public
- 5- Etudier les principales procédures en place (choix à effectuer) pour améliorer la réactivité des services et réduire les délais tout en maîtrisant les risques de gestion.
- 6- Maîtriser la consommation énergétique et les fluides des services de la Ville.
- 7- Promouvoir une politique d'achats prônant le développement durable et valoriser les déchets produits par les services.
- 8- Mettre en oeuvre le Plan de Déplacement des Agents de la Ville et promouvoir l'écoresponsabilité des agents municipaux.
- 9- Renforcer la culture de gestion de projets transverses à plusieurs Directions.
- 10- Améliorer la communication, par politique publique, sur les projets menés par les services afin de renforcer le rayonnement de la ville.

Au regard des critères du Développement Durable, cette démarche peut être valorisée à plusieurs titres :

- parce qu'elle prend en compte la plupart des thèmes forts du Développement Durable (maîtrise de l'énergie, e-administration, rationalisation des déplacements, écoresponsabilité...), dans le but de mettre en œuvre des démarches transversales de progrès,
- parce qu'elle procède d'une *amélioration continue*,
- parce qu'elle constitue un exemple de « management participatif », en associant l'encadrement à la réflexion et à la prise de décision sur le fonctionnement de la collectivité.